
-> CETTE COPIE BR	OUILLON NE PEUT SERVIR DE RA	APPORT OFFICIEL	<-
	IDENTIFICATION		
Nom de la municipalité Montréal		Date de l'élection 2017-11-05	
Nom du parti Équipe Anjou	Nom de l'agent officiel Michel Foisy		
ÉTAT SOMMAIRE DU	FONDS ÉLECTORAL ET DES DÉP	ENSES ÉLECTOR	ALES
Partie 1. Fonds électoral 1. Total des sommes transférées par le représentant officiel 2. Total des dépenses électorales payées par le représentant 3. TOTAL du fonds électoral (lignes 1+2) C.POP. ANJOU-TÉTREAULTVILLE 2775, DES ORMEAUX Nom et adresse de l'établissement financier où sont dépos	X, MONTRÉAL (Québec), H1L 4X6	82069 Nº du compte	37 000,00 \$ 377,02 \$
Partie 2. Dépenses électorales 1. Publicité (total A , section 1) 2. Biens et services (total B, section 1) 3. Location de locaux (total C, section 1) 4. Voyages et repas (total D, section 1) 5. TOTAL des dépenses électorales (lignes 1 à 4)			29 756,61 \$ 2 674,26 1 500,00 2 442,89 36 373,76 \$
David 2 Déclemations contactées (section 4)		 -	0,00 \$

1	1	3 390,25	304,70	170,90	278,33
				Total du candidat	4 144,18
<u> </u>			<u> </u>	Maximum permis	4 554,00

District (poste nº2.3)

Nom du poste : District du Centre

District (poste il 210)		`		
Nº consécutif des pièces justificatives	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)
Part des dépenses communes	3 851,21	346,10	194,14	316,17
Dépenses faites, non réclamées	0,00	0,00	0,00	0,00
	3 851,21	346,10	194,14	316,17
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Total du candidat	4 707,62
			Maximum permis	5 173,20

Nom du parti			
Équipe Anjou			

Section 2 État détaillé des dépenses communes

			·	Dépenses é	electorales		Montants non
Nom du fournisseur	N° *	Montant payé (\$)	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)	inclus dans les dépenses électorales (\$)
PIERRE HÉROUX	1	1 500,00			1 500,00		
LECLAIR STRATÉGIES	2	7 825,49					
HENRY MORIN PHOTOGRAPHE	3	1 149,75	1 149,75				
NATHALIE TURCOTTE	4	2 471,96	2 471,96				
BELL CANADA	5	132,22		132,22			
LECLAIR STRATÉGIES	6	16 246,36	16 246,36				
BELL CANADA	7	1 873,15		1 496,13			377,02
LECLAIR STRATÉGIES	8	1 722,84	1 722,84				
BELL CANADA	S	131,84		131,84			
PAYSAGISTE SUP-HERBE	10	229,95	229,95				
CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN	11	1 568,26				1 568,26	
LUIS MIRANDA	12	272,00		272,00			
ÉQUIPE ANJOU	13	50,00		50,00			
LUIS MIRANDA	14	1 553,81	110,26	568,92		874,63	
C.POP. ANJOU TÉTREAULTVILLE	999	23,15		23,15			
TOTAL des dépenses communes		36 750,78	29 756,61	2 674,26	1 500,00	2 44 2,89	377,02
(reporter à la section 1)			Α	B.	С	D	

^{*} Numéro consécutif des pièces justificatives

1		
Name de parti		
Nom du parti		
literit we have		
1_4		
I musimm Amines		
IPALIDE ADION		
Équipe Anjou		
<u> </u>	 	

État des dépenses faites, non réclamées

Nom du fournisseur	Date d'utilisation du bien ou du service	Nature de la dépense	N° consécutif des pièces justificatives	Date de réclamation *	Montant de la dépense (\$)
	Aucune dépens	se faite, non réclamée			
* Pour une réclamation reque par l'agent of	iciel après le soixantième jour suivant celui du	scrutin		** TOTAL	0,00

^{**} Joindre un chèque en fidéicommis fait à l'ordre du trésorier de la municipalité pour le total des dépenses faites, mais non

Section 4

État des réclamations contestées

Nom du fournisseur	Raison de la contestation	Nº consécutif des pièces justificatives	Montant de la facture (\$)	Montant contesté (\$)
	- Aucune réclamation contestée -			
*** Reporter ce montant à la partie 3 de l'État somma	ire du fonds électoral et des dépenses électorales		*** TOTAL	0,00

réclamées par le créancier dans les 60 jours qui suivent le jour du scrutin. Reporter et répartir ce montant à la section 1 « État détaillé des dépenses »

Nom du parti			
Équipe Anjou			
Edaibo i giloa		 	

DGE-1049.2-VF (05-03 AW Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Chapitre XIII, art. 492

Annexe 2

Sommaire des dépenses

électorales (mairie et arrondissements)

	Publicité (\$)	Biens et services (\$)	Location de locaux (\$)	Voyages et repas (\$)	Total (\$)	Maximum permis (\$)
Mairie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Arrondissement N° 2 Nom : Anjou

		-	Biens et services	Location de	Voyages et repas		Maximum permis
Nom du candidat	N° *	Publicité (\$)	(\$)	locaux (\$)	(\$)	Total (\$)	(\$)
Miranda, Luis	2	10 916,86	981,12	550,30	896,23	13 344,51	14 664,27
Hénault, Andrée	2.01	8 012,63	720,10	403,91	657,80	9 794,44	10 763,10
Shand, Lynne	2.1	3 585,66	322,24	180,75	294,36	4 383,01	4 816,50
Leblanc, Richard	2.2	3 390,25	304,70	170,90	278,33	4 144,18	4.554,00
Marsolais, Kristine	2.3	3 851,21	346,10	194,14	316,17	4 707,62	5 173,20
	Total	29 756,61	2 674,26	1 500,00	2 442,89	36 373,76	

^{*} Numéro du district ou du poste

Signature et d	léclaration du chef de parti
Je, Luis	MIRANDA
Prénom	Nom
domicilié au	Adiesse
chef du parti politique autorisé	EQUIPE ANDOU
	Nom du parti politique autorisé
déclare ce qui suit :	
1. J'ai été informé des règles concernant les	dépenses électorales.
2. J'ai rappelé à l'agent officiel et à ses adjo	ints l'obligation de respecter ces règles.
3. Je déclare lui avoir transmis toute l'inform	nation financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
4. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai o	btenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
5. Je prends acte de la déclaration de l'ager	nt officiel.
 Je vous confirme qu'à ma connaissance, sur les élections et les référendums dans 	l'agent officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi les municipalités.
Z. n.	10 30 JANVIER 2018
Signature du chef du parti	Date

Signature et déclaration de l'agent officiel	
Je,	MICHEL FOISY
ob	micilié au Adresse
ge	ent officiel du parti politique autorisé
lé	clare ce qui suit:
t.	Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60° jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées à la section 4.
2.	J'ai nommé les adjoints en vertu de l'article 385 de la Loi et toutes les dépenses autorisées par ceux-ci sont présentées dans le rapport, le cas échéant.
3.	Toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral ouvert (article 458 et directive D-M-4), à l'exception des dépenses électorales autorisées et acquittées par le représentant officiel en vertu du 2° alinéa de l'article 457 et des réclamations contestées mentionnées à la section 4 du présent rapport.
1.	Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
ō.	Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité avec l'article 466. Ces factures présentent l'intégralité des biens fournis ou des services rendus.
6.	Toutes les dépenses électorales ont été engagées au prix courant du marché conformément aux articles 427 et 461. De plus, à l'exception du travail bénévole, une facture attestant de la valeur de tout bien ou service fourni à titre gratuit par un électeur est jointe au rapport.
7.	Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de la période électorale l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
	Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

Date

Signature de l'agent officiel